

très signalé

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances
de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Bruno LE MAIRE

**Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance**

Ministère de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75 012 PARIS

Aubenas, le 31 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Ch Bruno,

Dans le prolongement de nos échanges multiples en commission des finances et en séance sur la situation des commerces de proximité, je me permets de revenir vers vous sur les conséquences des annonces du Président de la République et les nouvelles mesures restrictives de l'activité commerciale qui s'appliquent pour les semaines à venir.

Pendant plusieurs semaines, seuls pourront ouvrir les commerces dit « essentiels » à savoir ceux qui permettent à nos concitoyens de s'approvisionner en biens de première nécessité et notamment en produits alimentaires.

Les commerces de produits tels que les commerces d'habillement, de fleurs, de produits cosmétiques, de jouets, de bijoux et bien d'autres, vont donc devoir fermer.

A la première « peine de la fermeture », pour ces petits commerces, souvent implantés dans nos centres-villes et centres-bourgs, va une nouvelle fois s'ajouter la « double peine » de la concurrence des grandes surfaces commerciales. A laquelle s'ajoute celle des géants du numérique. Le risque est grand de voir les consommateurs se détourner du petit commerce traditionnel pour privilégier les achats en ligne à l'avenir. Une tendance déjà visible sur le long terme et que la pandémie a accéléré.

S'agissant des enseignes de la grande distribution, ces dernières vont en effet pouvoir rester ouvertes dans la mesure où elles vendent des produits de première nécessité et des produits alimentaires, mais vont dans le même temps continuer à proposer à leurs clients les produits annexes tels que les vêtements, les cosmétiques, les fleurs, les bijoux, les jouets et bien d'autres produits que les consommateurs ne pourront plus trouver dans nos commerces de proximité.

La ruine d'un côté et le jackpot de l'autre ! Ce n'est pas acceptable au nom de l'équité.

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

Les enseignements de la première vague et du confinement du printemps doivent être tirés.

Ce qu'on trouve dans la grande distribution doit être accessible dans nos commerces de proximité. Avec les mêmes règles applicables pour tous : port du masque, gel hydroalcoolique à disposition, jauge d'un visiteur pour 4 mètres carrés. Nos commerçants et artisans ont démontré leur capacité à appliquer des protocoles sanitaires stricts.

J'avais déjà dénoncé cette inégalité lors du confinement du printemps, le gouvernement avait fait la sourde oreille. Si vous persistez dans cette position inéquitable, beaucoup de nos petites entreprises et de nos centres-villes, déjà mis à terre par les différentes mesures sanitaires, ne s'en relèveront pas.

C'est pourquoi je demande instamment au gouvernement de revoir sa position et d'appliquer les mêmes règles d'ouverture sous protocole sanitaire pour tous les commerces, petits et grands. Cela me paraît être un point majeur du « rendez-vous d'évaluation » à 15 jours annoncé par le Président de la République lors de son allocution télévisée du 28 octobre dernier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce nouvel appel en faveur des acteurs économiques de proximité, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Une question d'équité
sur de sauvegarde de l'emploi
au cœur de nos territoires

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr